PL 8788-A

Date de dépôt: 25 novembre 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude extraordinaire de 650 000 F en vue de la transformation et rénovation des bâtiments de «la Pastorale» sise 106, route de Ferney à Genève

Rapporteur: M. Antoine Droin

Mesdames et Messieurs les députés,

Lors de sa séance du 19 novembre, la Commission des travaux s'est penchée sur ce projet de loi en présence de MM. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat et chef du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, F. Reinhard, directeur des bâtiments, S. Rocamora, service entretien et transformations, et J.-L. Chopard, chef du protocole, Chancellerie.

M. Büchi, président de la commission, cède sa place à M^{me} Gauthier, vice-présidente, et quitte la séance pendant le traitement de cet objet.

Historique

Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été prises par les autorités genevoises et fédérales pour améliorer les conditions d'accueil des internationaux dans notre ville, dans le cadre de la stratégie sur les priorités de la Genève internationale mise en place par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat. Ces démarches ont abouti à la création d'outils tels que le Centre d'accueil - Genève internationale (CAGI), le Club suisse de la presse (CSP),

PL 8788-A 2/7

le Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG) et la Fondation pour Genève. Ces entités sont locataires du domaine de La Pastorale, à l'exception du CADONG.

Ces réalisations sont nées pour renforcer l'attrait et le rayonnement de la Genève internationale. Elles ont montré qu'elles sont indispensables tant leurs prestations sont demandées et appréciées.

Il s'agit désormais de structurer ces activités, de les loger de manière adéquate et de les financer dans le cadre d'un concept clair qui optimise l'efficacité et la visibilité, et qui en assure le fonctionnement dans la durée. Il s'agit également de mieux les intégrer, sans rien enlever à leurs caractéristiques propres qui font leur force, à la stratégie d'ensemble pour la Genève internationale que symbolise, au-delà des contributions des collectivités publiques et du secteur privé, le magnifique site de la Pastorale, au cœur de la Genève internationale.

Rôle du Centre d'Accueil - Genève internationale (CAGI)

Le Centre d'Accueil - Genève internationale (CAGI), occupe une partie de la maison de maître du domaine de la Pastorale. Les services du CAGI sont gratuits et à disposition de tous les membres des organisations internationales (OI), missions diplomatiques et organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que leur famille (soit quelque 40 000 personnes), dès leur installation ou durant leur séjour à Genève et dans la région.

Ouvert en 1996, le CAGI travaille étroitement avec la Chancellerie d'Etat (Service du protocole) et régulièrement avec d'autres services de l'Etat. Le CAGI remplit une fonction d'accueil, au nom des autorités genevoises et fédérales, et joue un rôle d'interface entre Genève et ses hôtes internationaux.

Le CAGI, qui compte 12 collaborateurs, a été fondé par la Confédération suisse et l'Etat de Genève et jouit du soutien additionnel de 17 autres partenaires institutionnels, dont le canton de Vaud, la Ville de Genève, le Groupement des Banquiers Privés Genevois ou la Société des régisseurs de Genève, qui lui versent une cotisation financière ou une prestation en nature (mise à disposition de personnel; appuis informatiques; entretien du site de la Pastorale).

3/7 PL 8788-A

Rôle du Club suisse de la presse (CSP)

Le Club suisse de la presse (CSP) a été créé en 1997 avec le soutien de la Confédération suisse, de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et de l'ensemble des médias romands. Il occupe une partie de la maison de maître du domaine de la Pastorale. Le CSP organise en moyenne près de 120 conférences, rencontres, débats de presse et manifestations par an et reçoit chaque année des personnalités prestigieuses, conseillers fédéraux, chefs d'Etat, Prix Nobel, écrivains, chefs d'entreprises suisses et étrangers (Fidel Castro, Abdoulaye Wade, Wole Soyinka, Bernard Kouchner, SS le Dalaï-Lama, Jacques Rogge, Sepp Blatter, Bertrand Piccard, Saddruddin Aga Khan, Bertrand Delanoë, etc). Ces rencontres sont en moyenne suivies par plus d'une cinquantaine de journalistes suisses et étrangers et ont donné lieu à des milliers d'articles, reportages TV ou interviews radio à travers le monde.

Rôle de Mandat International et du Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG)

Mandat International, qui n'occupe actuellement pas le domaine de la Pastorale, a pour but d'accueillir les délégués non gouvernementaux et de faciliter leur participation aux conférences internationales ayant lieu à Genève. Actuellement, Mandat International gère le Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales situé à Bellevue, qui est destiné prioritairement à l'hébergement et au soutien des délégués des pays en développement.

Le réaménagement de la Pastorale permettra d'ouvrir un lieu d'accueil, d'information et de travail qui servira à l'ensemble des quelque 60 000 à 70 000 délégués non gouvernementaux qui viennent chaque année suivre des réunions internationales à Genève. Ce nouveau Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales à la Pastorale constituera un véritable point focal d'accueil et d'information pour l'ensemble des délégués de passage et facilitera l'accès aux organisations présentes à Genève. Il sera une source d'information précieuse ouverte à la population et utile aux autorités.

Rôle de la Fondation pour Genève

Constituée en 1976, la Fondation pour Genève est un organisme privé reconnu d'utilité publique dont le but est de contribuer au renom de Genève, tant en Suisse qu'à l'étranger. C'est pourquoi elle encourage toutes les

PL 8788-A 4/7

actions de nature à favoriser le rayonnement international de Genève, qu'elles émanent des autorités ou des milieux privés.

Travail de commission

M. Reinhard présente ce crédit d'étude. Le projet de loi 8788 a pour but d'étudier un programme de travail dans le domaine de la Pastorale, qui est une maison de maître avec différents autres bâtiments, situés en bordure de la route de Ferney. Aujourd'hui, ces bâtisses se trouvent dans un assez mauvais état. Ce domaine appartient à l'Etat. La maison de maître est occupée par le centre d'accueil de la Genève internationale et le Club suisse de la presse. Le but des travaux est de rénover l'ensemble de ces annexes pour pouvoir améliorer l'accueil des organisations internationales.

Le crédit d'étude est qualifié d'extraordinaire car il n'était pas inscrit dans le budget 2002; il perdrait sa qualification s'il était voté en 2003. Le montant estimatif des travaux est de l'ordre de 5 millions de francs et le montant demandé aujourd'hui, pour l'étude, est de 650 000 F, représentant les honoraires des mandataires pour le devis général. Un crédit de construction sera présenté en 2003 afin de commencer les travaux à fin 2003 pour livrer les bâtiments entre 2004 et 2005.

Un commissaire se demande s'il est possible d'échelonner ces travaux dans le temps, pour une question d'équilibre budgétaire. Quels en seraient les avantages ou inconvénients ? M. Rocamora indique que les 4 bâtiments ne sont pas tous dans le même état de délabrement. Dans la maison de maître, il y a peu à faire, de même que dans le second bâtiment qui est aussi déjà occupé. Par contre, le dernier bâtiment devrait être démoli et reconstruit. Un ordre de priorité amènerait à une mise à disposition de l'ensemble à une échéance de 2006 ou 2007.

M. Chopard donne quelques éléments sur le fonctionnement de ce centre qui est notre porte d'entrée pour les différents représentants de la communauté internationale qui se rendent à Genève. Les différents services offerts sont des prestations de facilité au logement, à la vie culturelle genevoise et aux conseils sur les démarches administratives, juridiques, de scolarisation, etc. A titre indicatif, il y a quelque 1000 demandes de logement par année.

Le concept vise en plus d'améliorer les prestations au développement de nouvelles prestations qui concernent en particulier des services à l'intention des délégués des organisations non gouvernementales; c'est une activité en forte croissance. Chaque année, on accueille entre 40 000 et 50 000 délégués d'organisations non gouvernementales.

5/7 PL 8788-A

Une commissaire s'informe au sujet de la fondation pour Genève; est-ce qu'elle est maintenue à la Pastorale ? Il est répondu affirmativement. La Fondation a des activités entre les Genevois de Genève et les internationaux; ils resteront sur le site.

Un commissaire demande si ces immeubles sont classés ou font l'objet d'une protection. Le bâtiment 4 a fait l'objet d'une demande à la CMNS pour savoir s'il était possible de le démolir. Une autorisation de démolition avait été accordée, à condition que le gabarit reste le même, sur le même emplacement. Le domaine de la Pastorale a été identifié comme étant remarquable. On ne peut pas faire des extensions. L'opération proposée est de rénover tout ce qui doit l'être; pour le seul bâtiment où cela n'est pas possible, il sera reconstruit. Le programme final doit répondre à la carte de visite d'entrée de Genève.

Un commissaire demande si un plan localisé de quartier est prévu puisqu'on rend des locaux habitables en limite de propriété. A son avis, c'est indispensable.

Il est répondu que le problème juridique sera réglé.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité (1 UDC, 3 L, 1 R, 1 PDC, 3 S, 2 Ve, 2 AdG)

Article 5

Un commissaire souhaite voir à l'avenir la réintégration du montant du crédit d'étude dans le crédit de construction, pour avoir un projet de loi avec l'ensemble des coûts de l'objet. M. Reinhard a pris note de cette proposition déjà formulée qui sera intégrée dans le prochain train de lois de bouclement.

Vote d'ensemble du projet de loi

Le projet de loi 8788 est accepté à l'unanimité (1 UDC, 3 L, 1 R, 1 PDC, 3 S, 2 Ve, 2 AdG).

PL 8788-A 6/7

Projet de loi (8788)

ouvrant un crédit d'étude extraordinaire de 650 000 F en vue de la transformation et rénovation des bâtiments de «la Pastorale» sise 106, route de Ferney à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit extraordinaire d'étude

¹ Un crédit extraordinaire de 650 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'étude de travaux de transformation et rénovation des bâtiments de la Pastorale, sise 106, route de Ferney à Genève.

² Il se décompose de la manière suivante :

Frais d'étude	604 090 F
- TVA (7,6 %)	45 910 F
 Renchérissement 	0 F
– Total	650 000F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit extraordinaire ne figure pas au budget d'investissement 2002. Il sera comptabilisé dès 2002 sous la rubrique 54.03.00.508.65.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissements «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

7/7 PL 8788-A

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.